



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/20-868-1225 du 09/11/2020

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE DES ANT - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé placés auprès du recteur de l'Académie Aux Marseille

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé placés auprès du recteur.**

portant désignation des représentants de l'administration.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Aix-en-Provence, le 8 octobre 2020

Affaire suivie par :  
Secrétariat Diepat  
Tél : 04 42 91 72 26  
Mél : [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-  
Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,

Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 6 décembre 2018 ;  
**VU** le procès-verbal de proclamation des résultats et de répartition des sièges établi le 7 décembre 2018,  
**VU** les propositions du secrétariat académique de FSU en date du 15 janvier 2019  
**VU** les propositions du secrétariat académique de la CGT en date du 25 janvier 2019 et du 14 mars 2019 ;  
**CONSIDERANT** la nouvelle affectation de des suppléants de Catégorie A,

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission consultative paritaire académique des :

<b>AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAL ET DE SANTE PLACES AUPRES DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE</b>	
Titulaires	Suppléants
<b>Catégorie A</b> - DEL GUIDICE Céline - RIVERA Christian	<b>Catégorie A</b> - POURCENOUX Véronique - BIANCOTTO Véronique
<b>Catégorie B</b> - SAVAJOLS Alba	<b>Catégorie B</b> - LALLEMAND Angélique
<b>Catégorie C</b> - JEUNE Nelly - REMY Odile	<b>Catégorie C</b> - ABDALLAH Djamale - GUEFFAF Linda

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08/10/2020

  
**Bernard BEIGNIER**